



SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Coordonné  
DÉPARTEMENT DE L'HERAULT

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

- 2 MARS 2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du 26 FEVRIER 2015**

**DLB 2015/005**

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAU, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

**Absents excusés** : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

**Objet : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES, SIGNATURE DE LA CONVENTION ET  
NOMINATION DU TITULAIRE ET DU SUPPLEANT**

Monsieur le Président informe les élus qu'à compter de 2016, le SICTOM a une obligation légale, comme les autres administrations, de mettre en concurrence la fourniture d'électricité en application de la Loi 2014-344 du 17 Mars 2014.

Pour ce faire, il semble opportun, afin de bénéficier des meilleurs prix, d'adhérer à un groupement de commandes qui, par le volume à commander, est susceptible d'obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Il propose aux membres du Comité Syndical, d'adhérer au groupement de commandes coordonné par la ville d'Agde et composé de :

- La ville d'Agde,
- La caisse des écoles de la ville d'Agde,
- Le CCAS de la ville d'Agde,
- La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM),
- L'Office du tourisme Agde/Cap d'Agde,
- La Société de Développement Économique d'Agde et du Littoral (SODEAL).

Le coordonnateur est mandaté par les membres du groupement pour mettre en place la procédure de consultation pour l'ensemble des membres du groupement et gère la consultation jusqu'à sa notification. La prestation est assurée sans frais supplémentaire pour les collectivités membres qui reçoivent ensuite tous les documents nécessaires à l'exécution des marchés.

La collectivité peut se retirer du groupement à n'importe quel moment sauf si un marché est en cours de passation ou en cours de validité. Le retrait sera alors effectif à l'expiration des marchés concernés et après délibération du Comité Syndical.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical d'approuver l'adhésion du SICTOM au groupement de commandes et de l'autoriser à signer tout document relatif à cette adhésion.

Conformément à l'article L2121-21 du CGCT complété par la loi 2004-809 du 13 Août 2004, le Comité Syndical peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour procéder à la nomination de ses représentants.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de procéder à la nomination du titulaire et du suppléant du groupement de commande.

Membre titulaire :

- Monsieur Alain Ryaux

Membre suppléant :

- Monsieur Michel Trinquier

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion du SICTOM à un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité,

**ADOpte** la convention telle que sus exposée,

**AUTORISE** son Président à signer ces documents ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

  
**Le Président,**  
  
**Alain VOGEL-SINGER**

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 02/03/2015 et de sa publication le 02/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 02/03/2015

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE  
- 2 MARS 2015  
SERVICE COURRIER

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

05 MARS 2015

Service Courrier

SICTOM PEZENAS-AGDE  
Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas  
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Évêque  
Tél. : 04 67 98 45 83 Fax : 04 67 90 05 98 [www.sictom-pezenas-agde.fr](http://www.sictom-pezenas-agde.fr)